



## ENTRÉE EN VIGUEUR

### RÈGLEMENT NUMÉRO 892-24

À TOUS LES CITOYEN(NE)S ET CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LAMBERT-DE-LAUZON :

**AVIS PUBLIC** est donné de ce qui suit :

**QUE** le conseil municipal a adopté, le 3 juin 2024 le Règlement numéro 892-24 modifiant le règlement de zonage numéro 859-23 et ses amendements;

**QUE** le règlement numéro 892-24, est entré en vigueur le 18 juin 2024;

**QUE** les intéressés peuvent obtenir communication de ce règlement en se présentant à l'hôtel de ville pendant les jours et heures normales de bureau.

Donné à Saint-Lambert-de-Lauzon,

ce 20<sup>e</sup> jour de juin 2024,

Éric Boisvert  
Directeur général et greffier-trésorier